

# COMMUNE DE HOUYET

## PUBLICATION

---

**La Bourgmestre,**

**Conformément à l'article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;**

**Vu les décisions du Conseil communal du 21 août 2019, par lesquelles ont été arrêtés les règlements suivants :**

- Taxe sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires non adressés – Exercices 2020 à 2025 inclus ;
- Taxe sur les terrains de golf – Exercices 2020 à 2025 inclus ;
- Taxe sur la mise à l'eau d'embarcations de descentes de Lesse utilisées dans un but lucratif – Exercices 2020 à 2025 inclus.

**Règlements approuvés le 05 septembre 2019 par Madame Valérie DE BUE, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives ;**

**PORTE A LA CONNAISSANCE DE LA POPULATION QUE :**

- Les règlements ci-avant entreront en vigueur et deviendront obligatoires le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Fait à Houyet, le 10 septembre 2019.



La Bourgmestre,

Hélène LEBRUN